



**Syndicat Intercommunal  
Mare et Libron  
Eau et Assainissement**

10 Place des Logis Verts  
34610 St Gervais sur Mare

Tel/Fax 04 67 23 60 40  
email : si.marelibron@gmail.com

**Demande de Branchement : Eau Potable**

**La démarche à suivre :**

1. Retrait en Mairie du dossier (Formulaire Permis de construire + Formulaire demande de branchement AEP)
2. Dépôt en Mairie du dossier
3. Le Maire de la commune donne son avis sur la demande de branchement
4. La Mairie envoie la fiche de demande de branchement au SI Mare et Libron pour son avis sur le branchement concernant l'eau potable
5. Le SI Mare et Libron donne son avis technique sur la demande de branchement
6. Le Président du SI Mare et Libron donne son avis sur cette demande
7. Le SI Mare et Libron fournit au demandeur une liste d'entreprises agréées pour effectuer les travaux de branchement au réseau d'eau potable
8. Le SI Mare et Libron facture au demandeur les frais d'études du dossier